

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 3 novembre 2022  
Rapporteur :  
Monsieur Philippe BROUDEUR**

**N° 2**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 09/11/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/11/2022 (accusé de réception du 09/11/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Tarifs horaires spécifiques des structures Petite Enfance - année 2023**

**Fixation des tarifs horaires spécifiques d'enfants placés en famille d'accueil et d'enfants accueillis chez les assistants maternels du particulier employeur.**

\*\*\*

Dans le cas d'accueil dans les structures petite enfance d'enfants placés en famille d'accueil et d'enfants accueillis chez les assistants maternels du particulier employeur (accueil par l'assistant maternel, à son domicile, d'un enfant confié par son ou ses parents pour participer à sa prise en charge et à son épanouissement), un tarif spécifique est établi sur la base du montant moyen facturé aux familles l'année précédente (circulaire prestation de service CAF).

Pour rappel, dans les autres situations de contractualisation des familles avec les structures, le tarif est fixé par la CAF sur la base des revenus des familles.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs horaires suivants, pour l'année 2023, pour les structures petite enfance :

	<i>Pour mémoire Tarifs 2022</i>	Tarifs 2023	<i>Variation 23/22</i>
Tarif horaire accueil collectif	1,57 €	1,54 €	-1,9%
Tarif horaire accueil familial	1,18 €	1,21 €	2,5%
Tarif horaire halte-garderie	0.89 €	1.01 €	13,5%